Nations Unies E/CN.6/2018/NGO/109

Conseil économique et social

Distr. générale
11 décembre 2017
Français
Original : anglais

Commission de la condition de la femme
Soixante-deuxième session
12-23 mars 2018
Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXIe siècle »

Déclaration présentée par Domestic and Foreign Missionary Society of the Protestant Episcopal Church in the United States of America, organisation non gouvernementale dotée du statut consultatif auprès du Conseil économique et social*

Le Secrétaire général a reçu la déclaration ci-après, dont le texte est distribué conformément aux paragraphes 36 et 37 de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social.

* La version originale de la présente déclaration n'a pas été revue par les services d'édition.

17-22209X (F)

Merci de recycler

Déclaration

L'Église épiscopale, connue à l'ONU sous le nom de « Domestic and Foreign Missionary Society of the Protestant Episcopal Church in the United States of America », est une confession chrétienne qui compte 2 millions de membres répartis dans 17 pays et 1 province membre de la Communion anglicane mondiale.

En tant que chrétiens, nous croyons que tous les êtres humains sont égaux et ont été créés à l'image de Dieu. Nos Écritures, la voie de Jésus-Christ et notre alliance baptismale nous invitent à « rechercher le Christ pour le servir à travers les personnes », indépendamment de leur sexe. Ces valeurs nous poussent à reconnaître et à accompagner les activités menées par l'Organisation des Nations Unies et par les États Membres afin d'aider les femmes et les filles, par le dialogue, des accords internationaux et des conventions. L'Église épiscopale soutient également les femmes et les filles rurales par les résolutions de la Convention générale, son organe directeur. Dans le cadre de la mission de l'Église et du travail accompli par les congrégations et les réseaux ruraux, y compris par de nombreuses communautés autochtones, les femmes et les filles rurales bénéficient d'un accompagnement spirituel et d'un développement socioéconomique, des ministères sont mis en place pour les agriculteurs, les travailleurs migrants et les femmes, des programmes de développement communautaire visant à lutter contre la pauvreté et à exploiter les ressources existantes dans les pays et des programmes internationaux de développement via Episcopal Relief & Development sont mis en œuvre.

De nombreuses femmes et filles rurales jouent un rôle de chef de file puisqu'elles participent de manière positive aux activités de leur foyer et de leur communauté. L'évolution des normes sociales, l'expansion des droits de l'homme et l'accroissement du nombre de femmes travaillant en dehors du foyer ont augmenté leurs chances. Les femmes rurales profitent de cette évolution et contribuent à leur société à titre individuel ou collectif, en s'appuyant sur leur connaissance de la terre, de leur environnement, de leur communauté et de leur culture.

Pourtant, elles se heurtent trop souvent à des difficultés, des inégalités et des croyances qui empêchent une plus grande autonomisation. Nous appelons les États Membres, la communauté de l'ONU et la société civile à surmonter ces difficultés en abordant quatre priorités :

Accorder un accès prioritaire aux ressources et aux programmes à des groupes marginalisés de femmes et de filles rurales

En tant que disciples de Jésus, les épiscopaliens viennent en aide aux personnes humbles, aux laissées-pour-compte, aux égarées, aux marginalisées et aux personnes abandonnées, suivant des préceptes qui sont en accordavec les principes consistant à « ne pas faire de laissés-pour-compte » et à « aider les plus défavorisés en premier » du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, que notre Église a ratifiés en 2016.

Aider les plus défavorisés en premier consiste à accorder la priorité à des ressources et à des programmes qui favorisent davantage d'opportunités sur les plans politiques, économiques et sociales, et l'inclusion. Certains groupes souffrent nettement plus que d'autres : les femmes vivant dans les régions rurales les plus pauvres et les plus isolées; les femmes autochtones; les femmes handicapées; les immigrantes; les femmes appartenant à des groupes minoritaires fondés sur

l'appartenance ethnique, la race, la caste, l'ascendance, la langue, la religion, l'orientation sexuelle ou l'identité de genre/expression; les migrantes, les réfugiées, les travailleuses en situation irrégulière et les femmes apatrides; les femmes réduites en esclavage, victimes de la traite ou incarcérées; les femmes au chômage; les femmes dont le travail est considéré comme socialement immoral, illégal ou inacceptable; les femmes âgées; et les femmes chefs de famille. La convergence des facteurs liés à la race, à la classe et au sexe exacerbe ces difficultés. Ces groupes ayant des besoins qui requièrent des allocations de ressources et des programmes plus importants, ils se retrouvent systématiquement défavorisés, marginalisés, discriminés, déplacés et exclus.

Nous exhortons les États Membres, les entités des Nations Unies et la société civile à :

- Mettre en place des financements, des ressources et des programmes préférentiels favorisant leur intégration;
- Promouvoir des campagnes de sensibilisation visant à informer ces groupes et le public de leurs droits et des mesures mises en place pour les soutenir;
- Proposer une éducation, des soins de santé, des soins aux enfants et des services d'aide sociale adaptés au contexte pour les aider à tirer parti de ces possibilités.

Étendre l'accès aux ressources et aux services de base aux zones rurales

En raison de leur isolement géographique, les ressources et les services de base sont difficiles d'accès, coûteux, insuffisants ou inexistants pour les femmes et les filles rurales. L'insuffisance des infrastructures entrave l'accès à l'eau, à l'assainissement, à une alimentation stable et nutritive, à des soins de santé et à des soins médicaux de qualité, à l'éducation, à la protection sociale et aux dispositifs et services d'aide aux familles. L'éducation étant souvent sous-estimée, les filles quittent l'école pour se marier, prendre soin des autres membres de la famille et s'occuper de la maison, limitant ainsi leurs possibilités d'avoir accès à un enseignement supérieur, à un emploi et à davantage de bien-être matériel. En raison de l'insuffisance des moyens de desserte numérique, les femmes et les filles rurales n'ont pas accès à des ressources en ligne pour la communication à distance, l'éducation, l'aide sociale, les opportunités d'emploi et de création d'entreprises. Cet isolement les expose davantage au risque de pauvreté, de mauvaise santé physique et mentale, de méfiance à l'égard de l'aide extérieure et d'inertie.

Nous exhortons les États Membres, les entités des Nations Unies et la société civile à :

- Étendre aux zones rurales le développement durable des infrastructures, notamment des routes, des ponts, des transports, des gazoducs, des installations d'eau et d'assainissement, adaptées à la culture, et la connectivité numérique;
- Étendre le financement et l'accès à des soins médicaux et à des soins de santé de qualité, y compris la santé maternelle et infantile, la santé sexuelle et procréative, la planification de la famille, la prévention des maladies et la protection sociale, ainsi qu'aux services de soutien aux familles, y compris les soins aux enfants, les programmes préscolaires et les centres de soins;
- Lancer des campagnes et des politiques de sensibilisation accordant la priorité à l'éducation des filles;

- Proposer des formations alternatives et des cours d'informatique destinés aux femmes et aux filles qui ne peuvent recevoir un enseignement de type scolaire;
- Fournir une formation professionnelle, des services d'aide à l'emploi et des cursus de développement du leadership en vue d'encourager l'autonomisation des communautés locales.

Répondre aux préoccupations environnementales et étendre les droits fonciers

Les femmes et les filles rurales dépendent et tirent profit de leurs terres, de l'environnement et des ressources naturelles, qui leur offrent des possibilités de développement et de production. Toutefois, elles sont vulnérables à l'exploitation, au surdéveloppement et aux pratiques environnementales et industrielles qui dévalorisent la terre : l'extraction minière, le forage, la pollution et la consommation d'énergie à forte émission de carbone, lesquelles entraînent le dérèglement climatique, créent l'insécurité alimentaire et influent, *in fine*, sur les petits exploitants et les agriculteurs de subsistance, dont un grand nombre de femmes. Tous ces facteurs peuvent provoquer des migrations environnementales. En outre, la plupart des femmes dans le monde ont un statut foncier et des droits de propriété restreints, ce qui limite leur indépendance financière, perpétuant une dépendance vis-à-vis des propriétaires fonciers et les exposant à des conditions et à des pratiques précaires en matière d'emploi.

Nous exhortons les États Membres, les entités des Nations Unies et la société civile à :

- Éliminer les pratiques environnementales préjudiciables et sensibiliser à leurs effets négatifs sur la terre, sur les ressources et sur la production agricole;
- Donner la priorité aux zones rurales pour les programmes de dépollution de l'environnement;
- Réduire les émissions de carbone, investir dans les sources d'énergie propres et sensibiliser l'opinion publique au lien entre la consommation de combustibles fossiles et les changements climatiques;
- Stabiliser les prix des denrées alimentaires et promouvoir et appuyer l'utilisation de cultures biologiques;
- Adapter les législations et les politiques nationales afin que les femmes puissent acquérir des terres, des biens et des entreprises, ou en hériter, être reconnues comme des parties contractantes et participer à des transactions commerciales et financières, en particulier les femmes autochtones.

Promouvoir la sensibilisation à l'égalité des sexes et les activités correspondantes, et éliminer la violence sexiste

En 2015, la Convention générale de notre Église a salué « la priorité donnée à la réalisation de l'égalité des sexes et à l'autonomisation de toutes les femmes, y compris les transgenres ». Pour cela, il faut remédier aux inégalités sociales, politiques et économiques actuelles et identifier leurs causes profondes, comme les conceptions traditionnelles des rôles dévolus à chacun des deux sexes, la socialisation des femmes et des filles qui les incite à se sentir inférieures, la passivité, les croyances religieuses, le sexisme, le machisme et le patriarcat. De nouvelles valeurs doivent être transmises par l'intermédiaire d'une éducation à l'égalité des sexes adaptée au

contexte culturel, incluant les hommes et les garçons, qui démontre que l'égalité des sexes sert les intérêts de tous.

La conséquence la plus grave de la discrimination sexiste est probablement la violence sexiste, notamment, mais non exclusivement, la violence au sein du couple, les agressions physiques, la violence morale, le harcèlement, l'intimidation, le dénigrement verbal et la traite des êtres humains. En 2015, la Convention générale de notre Église a indiqué qu'elle « regrettait profondément l'absence de progrès dans la lutte contre la pandémie mondiale des violences faites aux femmes » et a demandé à son clergé et à ses congrégations de « parler ouvertement pour briser le silence injuste de la société face à cette pratique répandue de violence ».

Nous exhortons les États Membres, les entités des Nations Unies et la société civile à :

- Promouvoir la formation à l'égalité des sexes pour tous, y compris les hommes et les garçons, comprenant une analyse des indicateurs et des causes profondes des inégalités, ainsi que des effets positifs de l'égalité des sexes;
- Promouvoir la participation des femmes à la prise de décisions, à la direction politique et à la gouvernance aux échelles locale, régionale, nationale et internationale;
- Promouvoir des campagnes de sensibilisation et d'évaluation des contributions faites par les femmes qui travaillent dans l'économie informelle et dans les foyers;
- Établir des politiques et des pratiques autour de l'égalité salariale;
- Éradiquer les mariages d'enfants;
- Offrir une protection sociale et familliale, notamment le congé parental rémunéré, des services de garde d'enfants abordables et de qualité et un soutien pour les familles monoparentales;
- Élargir les campagnes de sensibilisation et les formations à la violence sexiste dans les zones rurales, ainsi que les normes sociales et les comportements acceptables permettant de la prévenir;
- Adopter à l'échelle universelle la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son Protocole facultatif, et les mettre en œuvre.

Nous devons repenser les contributions des femmes et des filles à leur société, ainsi que la manière dont elles sont perçues, évaluées, soutenues, mesurées et rémunérées. Nous encourageons les États Membres, les entités des Nations Unies et la société civile à poursuivre ces priorités et à défendre les valeurs, les principes, les lois et les programmes en faveur de l'égalité des femmes et des hommes et la justice, pour le bienfait de toute l'humanité.